

ANFA

APPEL D'OFFRE
FORMATION DE FORMATEURS
TECHNOLOGIQUE,
INTERDISCIPLINAIRE ET
SCIENTIFIQUE
ACCORD-CADRE

CAHIER DES CHARGES

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS
MARDI 15 JUIN 2021 A 16H00

I. ANFA	2
II. DISPOSITIF FORMATION DE FORMATEURS	2
A. HISTORIQUE	2
B. OFFRE ACTUELLE.....	2
C. OBJECTIF STRATEGIQUE DU DISPOSITIF	3
D. OBJECTIF OPERATIONNEL DU DISPOSITIF	3
E. OBJET DU MARCHÉ.....	3
III. PUBLIC	4
A. CFA : LES FORMATEURS.....	4
B. LYCEES PROFESSIONNELS : LES ENSEIGNANTS.....	4
IV. ALLOTISSEMENT DE L'ACCORD-CADRE	4
A. LOT 1 – TECHNOLOGIQUE : DOMAINE MAINTENANCE VEHICULE PARTICULIER (VP)	4
B. LOT 2 – TECHNOLOGIQUE : DOMAINE MAINTENANCE VEHICULE INDUSTRIEL (VI).....	5
C. LOT 3 – TECHNOLOGIQUE : DOMAINE MAINTENANCE DEUX ROUES	5
D. LOT 4 – TECHNOLOGIQUE : DOMAINE CARROSSERIE PEINTURE.....	6
E. LOT 5 – TECHNOLOGIQUE : VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	7
F. LOT 6 – INTERDISCIPLINAIRE	8
G. LOT 7 – SCIENTIFIQUE	8
V. CRITERES DE SELECTION	8
A. EXPERIENCE.....	9
B. METHODOLOGIE.....	9
C. PEDAGOGIE	10
D. MISE EN ŒUVRE	11
E. PROMOTION.....	12
F. PROPOSITION FINANCIERE	12
VI. CONTRAINTES	13
A- TRANSFERABILITE DES COMPETENCES.....	13
B- PROPRIETE INTELLECTUELLE	13
C- CALENDRIERS DE CONCEPTION ET DE MISE EN ŒUVRE.....	14
D- LE RESPECT DES FORMATS DE LA FORMATION DE FORMATEURS (TRAMES ET CHARTE GRAPHIQUE)	14
E- GESTION ADMINISTRATIVE (SOFIA)	14
F- EVALUATION DE LA SATISFACTION	15
G- BUDGETS	15
VII. JUGEMENT DES OFFRES	17
A. GRILLE D'ANALYSE.....	17
VIII. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES	17

I. ANFA

L'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) est chargée par la Commission Paritaire Nationale de la Branche des Services de l'Automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation.

En prise directe avec les multiples évolutions qui caractérisent le champ de la formation professionnelle et les mutations du secteur (évolutions technologiques et réglementaires, bouleversement des mobilités), l'ANFA se donne trois objectifs majeurs :

- Pérenniser les entreprises, l'emploi et l'insertion des jeunes dans les services de l'automobile,
- Accompagner les acteurs de la branche face aux évolutions
- Susciter des vocations et accompagner les carrières professionnelles dans les métiers d'avenir, via des dispositifs de formation initiale et continue.

Afin de mener à bien cette mission, les actions de l'ANFA portent, entre autres, sur l'accompagnement des établissements de formation initiale, notamment au travers du dispositif de formation de formateurs.



Pour en savoir plus : www.anfa-auto.fr/

II. DISPOSITIF FORMATION DE FORMATEURS

a. Historique

En adéquation avec les évolutions technologiques, réglementaires et pédagogiques, l'ANFA conçoit l'offre de formation de référence pour les équipes pédagogiques de la branche. Elle réalise, en outre, un effort important de prise en charge de la formation des formateurs et enseignants.

Près de 2000 formateurs et enseignants préparant aux métiers de la branche bénéficient chaque année d'actions de perfectionnement.

b. Offre actuelle

L'ANFA dispose d'une offre conséquente de formations à destination des formateurs et enseignants de la branche. Ainsi, les 98 formations impulsées par l'ANFA sont recensées dans un catalogue de formations réparties comme suit :

- 38 formations technologiques du domaine maintenance véhicules particuliers
- 13 formations technologiques du domaine maintenance véhicules industriels
- 6 formations technologiques du domaine maintenance Deux roues
- 9 formations technologiques du domaine carrosserie-peinture
- 19 formations Interdisciplinaires

- 5 formations pédagogiques
- 8 formations scientifiques (disséminées dans les différents parcours)



Pour en savoir plus :

Catalogue formation de formateurs disponible en téléchargement sous <https://www.anfa-auto.fr/accompagnement/formation-de-formateurs>

c. Objectif stratégique du dispositif

Les partenaires sociaux de la Branche des Services de l'Automobile ont la volonté de développer le dispositif de formation de formateurs afin de contribuer au développement des compétences des jeunes et ainsi favoriser une insertion durable dans les entreprises.



Pour en savoir plus :

Convention Collective des Services de l'Automobile <https://www.services-automobile.fr/convention>

Article 6 - Formation d'enseignants

L'ANFA poursuit sa démarche de promotion, qualitative et quantitative, des actions de perfectionnement d'enseignants de lycées professionnels et de formateurs de CFA.

Le perfectionnement, dans les domaines techniques automobiles, devra continuer à constituer l'axe principal de la démarche, et comporter des formations spécifiques aux nouvelles technologies.

Il est également nécessaire de développer le perfectionnement des enseignants et formateurs dans les domaines tertiaires, en adaptant l'offre aux évolutions du secteur d'activité.

Les compétences pédagogiques sont également prises en compte par le développement d'une offre de perfectionnement d'une part, et certifiante, d'autre part, adaptée aux évolutions des besoins de formation des équipes pédagogiques.

Une meilleure connaissance de l'entreprise, de son fonctionnement, de ses évolutions, ainsi que de ses besoins, devra être prise en compte, par le recours, si nécessaire, à des exposés de professionnels, ou des visites et stages en entreprise, ainsi qu'à des formations adaptées.

d. Objectif opérationnel du dispositif

C'est en permettant aux formateurs de monter en compétences sur les aspects technologiques, scientifiques et pédagogiques que les partenaires sociaux s'assureront de la qualité des formations des jeunes sous contrat d'apprentissage ou sous statut scolaire.

e. Objet du marché

Ce marché a pour objectif de sélectionner des prestataires de formation pouvant concourir à l'atteinte de l'objectif opérationnel du dispositif concernant les parcours technologiques et scientifiques :

- Maintenance Véhicules Particuliers
- Maintenance Véhicules Industriels
- Maintenance Deux Roues

- Carrosserie-Peinture
- Véhicules Anciens et Historiques
- Interdisciplinaire
- Scientifique

III. PUBLIC

a. CFA : les formateurs

La Branche des Services de l'Automobile fait de l'apprentissage son dispositif privilégié dans l'insertion des jeunes dans le secteur.

33 627 jeunes en contrat d'alternance ont été formés en 2020/2021 contre 31 082 jeunes sous statut scolaire.

Les formateurs de CFA doivent réinvestir les compétences technologiques et scientifiques à travers la pédagogie de l'alternance qui prend en compte le triptyque CFA/Apprentis/Entreprise.

Les formateurs de CFA représentent environ 30% des publics dans les formations de formateurs technologiques et scientifiques.

b. Lycées Professionnels : les enseignants

L'ANFA propose également aux enseignants de Lycées Professionnels formant aux métiers de l'automobile de participer aux formations de formateurs sur les plans technologiques et scientifiques.

Les enseignants représentent environ 70% des publics dans les formations de formateurs technologiques et scientifiques.

IV. Allotissement de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre est alloti en 7 lots présentés ci-dessous.

a. LOT 1 – TECHNOLOGIQUE : DOMAINE MAINTENANCE VEHICULE PARTICULIER (VP)

Le candidat sélectionné devra concevoir des formations afin de permettre aux formateurs et enseignants intervenant en formation initiale de monter en compétences sur le plan technologique dans ce domaine.

Il devra également s'approprier et animer les formations présentes au catalogue Formation de Formateurs de l'ANFA.

Pour ce faire, le candidat devra s'appuyer sur les référentiels des diplômes, des certifications et des titres du RNCSA qui forment aux métiers de la maintenance Véhicule Particulier.

Les formations actuelles couvrent les thématiques suivantes :

- Gestion moteur
- Electricité-Electronique
- Véhicules électriques et hybrides
- Confort et sécurité
- Transmission et liaison au sol



Pour en savoir plus :

Certifications de la maintenance VP <https://www.anfa-auto.fr/rncsa?domains%5B%5D=MAINTENANCE&vehicules%5B%5D=AUTO#form-rncsa>

b. LOT 2 – TECHNOLOGIQUE : DOMAINE MAINTENANCE VEHICULE INDUSTRIEL (VI)

Le candidat sélectionné devra concevoir des formations afin de permettre aux formateurs et enseignants intervenant en formation initiale de monter en compétences sur le plan technologique dans ce domaine.

Il devra également s'appropriier et animer les formations présentes au catalogue Formation de Formateurs de l'ANFA.

Pour ce faire le candidat devra s'appuyer sur les référentiels des diplômes, des certifications et des titres du RNCSA qui forment aux métiers de la maintenance Véhicule Industriel.

Les formations actuelles couvrent les thématiques suivantes :

- Gestion moteur
- Electricité-Electronique
- Véhicules électriques et hybrides
- Confort et sécurité
- Transmission et liaison au sol



Pour en savoir plus :

Certifications de la maintenance VI <https://www.anfa-auto.fr/rncsa?domains%5B%5D=MAINTENANCE&vehicules%5B%5D=CAMION#form-rncsa>

c. LOT 3 – TECHNOLOGIQUE : DOMAINE MAINTENANCE DEUX ROUES

Le candidat sélectionné devra concevoir des formations afin de permettre aux formateurs et enseignants intervenant en formation initiale de monter en compétences sur le plan technologique dans ce domaine.

Il devra également s'appropriier et animer les formations présentes au catalogue Formation de Formateurs de l'ANFA.

Pour ce faire le candidat devra s'appuyer sur les référentiels des diplômes, des certifications et des titres du RNCSA qui forment aux métiers de la maintenance de la moto et du vélo.

Les formations actuelles couvrent les thématiques suivantes :

- Gestion moteur
- Electricité-Electronique
- Partie cycle
- Maintenance



Pour en savoir plus :

Certifications de la maintenance moto <https://www.anfa-auto.fr/rncsa?domains%5B%5D=MAINTENANCE&vehicules%5B%5D=CAMION#form-rncsa>

Certifications de la maintenance vélo <https://www.anfa-auto.fr/rncsa?domains%5B%5D=MAINTENANCE&vehicules%5B%5D=VELO#form-rncsa>

d. LOT 4 – TECHNOLOGIQUE : DOMAINE CARROSSERIE PEINTURE

Le candidat sélectionné devra concevoir des formations afin de permettre aux formateurs et enseignants intervenant en formation initiale de monter en compétences sur le plan technologique dans ce domaine.

Il devra également s'appropriier et animer les formations présentes au catalogue Formation de Formateurs de l'ANFA.

Pour ce faire le candidat devra s'appuyer sur les référentiels des diplômes, des certifications et des titres du RNCSA qui forment aux métiers de la carrosserie-peinture.

Les formations actuelles couvrent les thématiques suivantes :

- Carrosserie-peinture
- Electricité-Electronique
- Maintenance



Pour en savoir plus :

Certifications de la maintenance carrosserie-peinture <https://www.anfa-auto.fr/rncsa?domains%5B%5D=CARROSSERIE++PEINTURE#form-rncsa>

e. LOT 5 – TECHNOLOGIQUE : VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES

Ce lot est spécifique à des actions de formation que l'ANFA souhaite mettre en œuvre afin d'accompagner les formateurs intervenant dans les CQP Mécanicien Réparateur de Véhicules Anciens et Historiques (MRVAH), Technicien Expert Réparateur de Véhicules Anciens et Historiques (TERVAH), Tôlier Véhicules Anciens et Historiques (TVAH) et Tôlier Expert Véhicules Anciens et Historiques (TEVAH).

Les formations à créer devront s'appuyer sur les blocs de compétences ci-dessous.

Commun aux 4 CQP :

- Organisation et gestion de l'activité VAH

Spécifique aux MRVAH et TERVAH (certains blocs sont spécifiques à l'un ou l'autre) :

- Entretien des VAH
- Contrôle, remplacement et réglage sur systèmes mécaniques, électriques et hydrauliques
- Contrôle, remplacement, réglage et réparation des moteurs thermiques
- Diagnostic des moteurs thermiques et ses périphériques
- Dépose et repose d'éléments amovibles
- Remplacement et réparation de vitrage
- Remise en forme d'éléments de carrosserie
- Dépose et repose des éléments mécaniques et électroniques

Spécifique aux TVAH et TEVAH (certains blocs sont spécifiques à l'un ou l'autre) :

- Contrôle et interventions sur des éléments de structure
- Contrôle et remise en ligne des structures
- Dépose et repose d'éléments inamovibles
- Reconstruction d'élément de carrosserie
- Conseil, technique et accompagnement



Pour en savoir plus :

<https://www.anfa-auto.fr/rncsa/mecanicien-reparateur-de-vehicules-anciens-et-historiques>

<https://www.anfa-auto.fr/rncsa/technicien-expert-reparateur-de-vehicules-anciens-et-historiques>

<https://www.anfa-auto.fr/rncsa/tolier-vehicules-anciens-et-historiques>

f. LOT 6 – INTERDISCIPLINAIRE

Le candidat sélectionné devra concevoir des formations afin de permettre aux formateurs et enseignants intervenant en formation initiale de monter en compétences sur leur acculturation aux métiers des Services de l'Automobile (gestion de l'activité, législation, organisation de la branche, initiation aux activités, communication, prévention, environnement, ...).

Il devra également s'appropriier et animer les formations présentes au catalogue Formation de Formateurs de l'ANFA.

Les formations actuelles couvrent les thématiques suivantes :

- Organisation et gestion de l'activité
- Systèmes et circuits automobiles
- Environnement professionnel

g. LOT 7 – SCIENTIFIQUE

Le candidat sélectionné devra concevoir des formations permettant aux formateurs et enseignants de se perfectionner sur **les notions scientifiques présentes dans l'analyse des fonctions et des relations avec l'environnement des systèmes automobiles** présents dans les référentiels des diplômes auxquels ils préparent les jeunes.

Il devra également s'appropriier et animer les formations présentes au catalogue Formation de Formateurs de l'ANFA.

Actuellement, les formations scientifiques sont distillées dans l'ensemble des parcours du catalogue Formation de Formateurs :

- 4 en maintenance VP
- 2 en maintenance 2 roues
- 2 en interdisciplinaire

V. CRITERES DE SELECTION

L'ANFA attribuera le(les) lot(s), selon ses procédures internes, au candidat dont l'offre aura été jugée la plus performante au regard de l'analyse multicritères.

Les critères de sélection permettront à l'ANFA d'évaluer l'adéquation entre les propositions des candidats et les besoins exprimés ci-dessus. Par ailleurs, les candidats sont invités à inclure des références appuyant leurs dossiers.

Chacun des critères est pondéré entre 3 et 7 points, la note totale porte sur 100 points.

a. Expérience

1. Connaissance de la Branche des Services de l'Automobile (3pts)

Le candidat devra apporter des éléments relatifs à sa connaissance de la Branche des Services de l'Automobile.

Il pourra présenter l'ensemble des actions menées à destination de la Branche et/ou lui ayant apporté les connaissances de la Branche des Services de l'Automobile.

2. Expérience en formation de formateurs (3pts)

Le candidat devra préciser quelles sont ses références en termes de formations menées auprès d'un public de formateurs de formation initiale en précisant le périmètre (branches, actions, durée, ...).

3. Ressources dédiées (4pts)

Le candidat devra présenter les ressources qu'il compte mettre à disposition pour développer l'offre de formation de formateurs en précisant les compétences mobilisées.

b. Méthodologie

1. Conseil (5pts)

Le candidat devra être force de proposition dans les conceptions et mises à jour de formations à créer. Il devra apporter une expertise en rapport avec le lot pour lequel il présente son offre et prendre appui sur les services de l'ANFA (observatoire et service ingénierie des certifications).

Il proposera une méthodologie de veille sur le lot visé.

2. Process de conception et production (5pts)

L'ANFA interviendra en amont de toute production.

Le candidat devra proposer un process et des outils pour la conception et la production en respectant le cadre attendu, soit *a minima* :

- Le déroulé de la formation (enchaînement des modules)
- Les scénarii des modules
- La production de ressources :
 - Synopsis
 - Story Board

Des étapes d'échange et de validation ainsi qu'un planning de production devront être systématiquement proposés lors de la conception/production.

Le candidat peut faire appel à des sous-traitants pour concevoir des supports de formation et notamment ce qui concerne la formation à distance. L'ANFA pourra proposer des sous-traitants au candidat de formation si celui-ci le souhaite. L'ANFA validera le(s) sous-traitant(s) proposés par le candidat. Le candidat ne pourra sous-traiter l'intégralité de son accord-cadre.

3. Suivi (5pts)

Le candidat devra proposer des modalités de suivi concernant les productions. Il devra par exemple proposer des outils permettant de recetter les ressources de façon optimale et organisée.

Concernant les échanges, l'ANFA souhaite utiliser un logiciel de visioconférence de son choix lorsqu'ils seront réalisés à distance. Le présentiel pourra également être privilégié en fonction de la nature des échanges.

4. Remédiation (5pts)

L'ANFA pourra demander des améliorations des conceptions suite à une période de test en situation réelle.

Le candidat devra expliquer quelle(s) méthode(s) de remédiation des formations il propose.

c. Pédagogie

1. Approche pédagogique (5pts)

Le candidat devra décrire la démarche pédagogique qu'il propose sur le lot pour lequel il présente une candidature.

Le candidat devra impérativement utiliser le LMS choisi et mis à disposition par l'ANFA, lui permettant de diffuser des contenus de formation à distance.

2. Méthodes et outils du présentiel (5pts)

En cohérence avec la démarche pédagogique proposée et les objectifs de la formation, le candidat devra présenter les méthodes et outils du présentiel qu'il compte utiliser pour animer.

L'ANFA souhaite que le candidat soit en mesure de varier les méthodes et outils du présentiel afin de dynamiser, rendre agréable ces temps de formation et maintenir l'attention des apprenants.

3. Méthodes et outils du distanciel (5pts)

En cohérence avec la démarche pédagogique proposée et les objectifs de la formation, le candidat devra présenter les méthodes et outils du distanciel qu'il compte utiliser pour animer.

L'ANFA souhaite que le candidat soit en mesure de varier les méthodes et outils du distanciel afin de dynamiser, rendre agréable ces temps de formation et maintenir l'attention des apprenants.

4. Mise à disposition de ressources (5pts)

Outre la montée en compétences des formateurs, l'ANFA attend du candidat qu'il propose des ressources exploitables en lien avec la formation suivie. Ces ressources pourront être de formats variés (images, vidéos, animations, ...).

L'ANFA, via le LMS, mettra à disposition un espace de partage de ressources.

d. Mise en œuvre

1. Couverture et équipements (6pts)

La formation de formateurs étant organisée sur l'ensemble du territoire national, le candidat devra expliquer comment il compte rendre accessible les formations sur l'ensemble du territoire. Il devra être explicite sur la mise en œuvre des formations notamment lorsque des plateaux techniques sont nécessaires. Ces formations pourront se réaliser dans les locaux du candidat ou dans des locaux externes (organismes de formation, entreprises, ...).

Le candidat devra donner des éléments concernant l'organisation logistique des formations dont il aura la charge et notamment concernant le déplacement du matériel sur l'ensemble du territoire.

Il veillera à présenter une solution durable sur sa capacité à animer des formations dans des locaux adaptés et avec le matériel requis.

Les coûts éventuels de location de locaux et/ou matériel devront être inclus dans le coût jour de formation.

2. Logistique du présentiel (7pts)

Le candidat devra expliquer les moyens logistiques qu'il compte utiliser pour les formations en présentiel (véhicules, maquettes, ressources, ...).

Il devra utiliser le LMS de l'ANFA pour mettre à disposition des ressources et les supports apprenants.

L'ANFA souhaite avoir des exemples de mise en situation d'une formation en présentiel sur un territoire précis, la présentation d'une chaîne logistique pour la mise en œuvre d'une formation présentielle serait appréciée.

3. Logistique du distanciel (7pts)

Le candidat devra expliquer les moyens logistiques qu'il compte utiliser pour les formations en distanciel.

Le candidat devra proposer une logistique de diffusion des contenus de formation en prenant en compte le LMS de l'ANFA.

Cette logistique prendra en compte :

- L'intégration des contenus
- La diffusion des contenus

- L'assistance pédagogique
- Le suivi des apprenants
- La relance des apprenants

e. Promotion

1. Pour les équipes ANFA (5pts)

La promotion de l'offre de formation de formateurs auprès des organismes de formation initiale et le recensement des besoins sont réalisés par les responsables territoriaux de l'ANFA pendant la campagne annuelle de plans de formation réalisée de mai à août.

Les candidats sélectionnés devront proposer des actions annuelles de présentation de l'offre de formation de formateurs auprès des responsables territoriaux afin qu'ils puissent avoir des informations à jour. La période (avril/mai) et la modalité seront convenues avec le Service Accompagnement des Etablissements et Mobilité Européenne de l'ANFA.

2. Pour le public cible (5pts)

Outre la promotion de l'offre de formations de formateurs par les responsables territoriaux de l'ANFA, les candidats sélectionnés assureront une promotion auprès des publics cibles ou leurs représentants (responsable pédagogiques, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, directeurs, inspecteurs de l'Education nationale). Cette promotion se réalisera lors des Journées d'Information Régionales Formation de Formateurs (JIRFF) annuelles. L'organisation logistique de ces séminaires sera réalisée par les services de l'ANFA.

Les candidats devront s'engager sur 1 à 2 JIRFF annuelles sur la période avril/mai.

Les budgets accordés pourront financer la présence du candidat et/ou l'acheminement de matériel.

f. Proposition financière

1. Conception et production (7pts)

Les candidats présenteront une offre de conception et production de formation en fonction du(des) lots sur lequel(s) ils se positionnent (nombre annuel de conceptions et/ou mises à jour de formations existantes en fonction des modalités pédagogiques envisagées). L'offre devra présenter les budgets de 3 prestations distinctes :

- Mise à jour : mise à jour minimale de formation sans réorganisation pédagogique (nouvelle norme, évolution technologique, évolution d'un référentiel, ...)
- Adaptation : réorganisation pédagogique de la formation (changement du nombre de jours, de modalités, ...)
- Conception : conception de nouvelles formations.

Les candidats se projettent sur un budget annuel de conception concernant les années 2021 (septembre à décembre), 2022 et 2023.

Les candidats devront également prévoir une prise en main des formations existantes du catalogue, notamment s'ils ne sont pas à l'origine de leurs conceptions.

2. Promotion (6pts)

Les candidats présenteront une offre concernant les actions de promotion telles que définies par l'ANFA (paragraphe V.e. promotion).

Les candidats se projetteront sur un budget annuel de promotion concernant les années 2022, 2023 et 2024.

3. Mise en œuvre (7pts)

Les candidats présenteront une offre concernant la mise en œuvre de la formation en fonction des modalités pédagogiques envisagées.

Cette offre devra présenter le coût jour pour l'intégralité de la mise en œuvre en détaillant ce qu'il inclut (coût formateur, location de locaux, matériel, frais de vie, ...)

Les candidats se projetteront sur un budget annuel de conception concernant les années 2022, 2023 et 2024.

VI. CONTRAINTES

Afin d'harmoniser son offre de formation, l'ANFA impose des contraintes de réalisation que chaque candidat devra respecter et prendre en compte dans sa proposition.

a- Transférabilité des compétences

Les candidats doivent veiller à ce que les actions de formation de formateurs ANFA permettent le réinvestissement et l'adaptation du contenu des actions par les bénéficiaires dans le cadre de la formation initiale auprès d'un public jeune.

b- Propriété intellectuelle

Les candidats sélectionnés dans le cadre du présent appel d'offres céderont l'entièreté des droits de propriété intellectuelle et des droits patrimoniaux à l'ANFA. Les tarifs de cession sont inclus dans le prix de la prestation. Toutefois, les attributaires du marché auront une licence exclusive de droits de représentation et d'exploitation.

Le(s) candidat(s) retenu(s) devra(ont) s'astreindre à une obligation de confidentialité sur la totalité des travaux menés dans le cadre de cette mission.

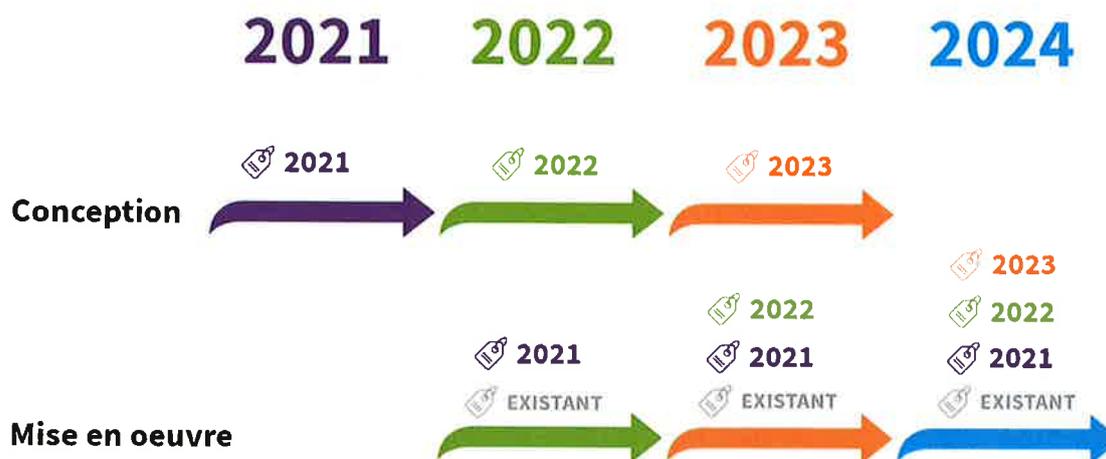
Le(s) candidat(s) sélectionné(s) dans le cadre du présent appel d'offres cédera(ont) à l'ANFA et à titre exclusif l'entièreté des droits de propriété intellectuelle, notamment le droit de reproduire, représenter, adapter et diffuser, les résultats sur tout support et par tout procédé connus ou inconnus au jour de la signature de l'acte d'engagement, et ce au fur et à mesure de leur réalisation, pour tout public, pour le monde entier et pour la durée légale de protection

des droits de propriété intellectuelle. Les tarifs de cession sont inclus dans le prix de prestation. Toutefois, l'attributaire du marché aura une licence exclusive de droits de représentation et d'exploitation.

c- Calendriers de conception et de mise en œuvre

La conception étant une étape préalable à la mise en œuvre des actions de formation, la prestation globale se déroulera sur 3,5 ans. La première demi-année étant consacrée à la conception des actions de formations tandis que la dernière année ne concernera que la mise en œuvre des actions de formations conçues sur les 3 années précédentes.

Les candidats devront également prendre en main et mettre en œuvre les formations existantes concernant leurs lots du catalogue Formation de Formateurs de l'ANFA.



d- Le respect des formats de la Formation de Formateurs (trames et charte graphique)

Afin d'avoir une offre de formation de formateurs harmonisée, les candidats devront s'engager à respecter une charte que leur fournira l'ANFA pour la production des différents supports de formation.

Cette charte indiquera les éléments visuels que l'ANFA souhaite apposer (logos, couleurs, ...) ainsi que des trames permettant des formats de formations homogènes.

e- Gestion administrative (SOFIA)

La gestion administrative des formations devra se faire via l'interface commune entre l'ANFA et les candidats : SOFIA.

Cela concernera :

- Le process administratif de conception (informations des formations)
- La planification des actions de formation
- L'inscription des apprenants
- La convocation et information des apprenants

- Le contrôle de l'assiduité

f- Evaluation de la satisfaction

L'évaluation de la satisfaction des apprenants sera réalisée de manière dématérialisée par l'ANFA.

L'ANFA en sera garante et communiquera aux candidats les résultats des évaluations pour leur permettre d'identifier les points forts et les points d'amélioration liés à leurs prestations.

L'ANFA s'engagera auprès des candidats sélectionnés sur l'obligation faite à ces derniers en la matière via le Référentiel National de Qualité Qualiopi.

Les candidats proposeront des modalités de mise en place d'actions correctives en relation avec les résultats des enquêtes de satisfaction.

g- Budgets

a. Budget conception/production

L'ANFA passera chaque année les commandes correspondantes au titulaire du lot sous réserve de la validation du budget annuel du Conseil de gestion.

L'ANFA s'engage sur les budgets minimums suivants :

Lots	Budget minimum annuel (2021)	Budget minimum annuel (2022/2023)
Lot 1 – Maintenance VP	75K€	150K€
Lot 2 – Maintenance VI	17,5K€	35K€
Lot 3 – Maintenance 2 roues	17,5K€	35K€
Lot 4 – Carrosserie-Peinture	17,5K€	35K€
Lot 5 – Véhicule Ancien et Historique	35K€	5K€
Lot 6 – Interdisciplinaire	17,5K€	35K€
Lot 7 – Scientifique	17,5K€	35K€

b. Budget mise en œuvre

L'ANFA passera chaque année les commandes correspondantes au titulaire du lot sous réserve de la validation du budget annuel du Conseil de gestion.

L'ANFA s'engage sur les budgets minimums suivants :

Lots	Budget minimum annuel (2022, 2023, 2024)
Lot 1 – Maintenance VP	700K€
Lot 2 – Maintenance VI	70K€
Lot 3 – Maintenance 2 roues	70K€
Lot 4 – Carrosserie-Peinture	80K€
Lot 5 – Véhicule Ancien et Historique	50K€
Lot 6 – Interdisciplinaire	70K€
Lot 7 – Scientifique	50K€

c. Budget promotion de l'offre

L'ANFA consacrera 2K€ par lot et par an à la promotion de l'offre de Formation de Formateurs auprès des publics nommés en VI. e.

d. Rôles

Afin que les candidats choisis soient en règle avec leurs obligations Qualiopi, il est nécessaire de définir les rôles dévolus au commanditaire et ceux dévolus aux prestataires de formation.

Le tableau ci-dessous explicite les rôles de chacun.

ETAPE	ANFA	PRESTATAIRES
Diffusion de l'offre	X	Le prestataire peut également diffuser sa communication
Recensement des besoins	X	
Planification		X
Inscription des apprenants	X	
Convocation et informations sur la formation	X	
Contrôle assiduité		X Le prestataire devra renseigner les absences et présences dans l'outil SOFIA
Satisfaction	X	
Action correctives		X Le prestataire devra proposer un process de traitement des résultats et de mise en place d'actions correctives
Evaluation		X
Attestation de fin de formation		X
Certificat de fin de formation		X

VII. JUGEMENT DES OFFRES

a. Grille d'analyse

Chaque candidat sera évalué selon la grille suivante qui reprend l'ensemble des critères de sélection présentés dans le paragraphe V- Critères de sélection).

La note totale sera sur 100 points.

Attendu	Item	Points / item	Points attendu /
EXPERIENCE	a.1 Connaissance de la branche des SA	3	10
	a.2 Connaissance du dispositif Formations de Formateurs	3	
	a.3 Ressources dédiées	4	
METHODOLOGIE	b.1 Conseil	5	20
	b.2 Process de conception et production	5	
	b.4 Suivi	5	
	b.5 Remédiation	5	
PEDAGOGIE	c.1 Approche pédagogique	5	20
	c.2 Méthodes et outils du présentiel	5	
	c.3 Méthodes et outils du distanciel	5	
	c.4 Mise à disposition de ressources	5	
MISE EN OEUVRE	d.1 Couverture et équipements	6	20
	d.2 Logistique présentiel	7	
	d.3 Logistique distanciel	7	
PROMOTION	e.1 Pour les équipes ANFA	5	10
	e.2 Pour le public cible	5	
PROPOSITION FINANCIERE	f.1 Conception et production	7	20
	f.2 Promotion	6	
	f.3 Mise en œuvre	7	
TOTAL POINTS			100

VIII. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'acheteur et le candidat retenu, agissant en qualité de responsable du traitement distinct, font leur affaire des obligations leur incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que toute disposition légale ou réglementaire nationale et européenne, en particulier la loi Informatique et Libertés modifiée, ainsi que l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.

Fait à Meudon, le 10 Mai 2021

La Délégué Générale de l'ANFA

Madame Dominique FAIVRE-PIERRET

ANFA

43 bis, Route de Vaugirard

92190 MEUDON

Tél. 01 41 14 16 18

N° SIRET : 784 671 497 00385

www.anfa-auto.fr